



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Sécurité
et de la Protection Civile

**MOT A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE
LA JOURNEE INTERNATIONALE POUR LA
REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE**

13 Octobre 2024

Chers concitoyens,

Depuis 1989, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé le 13 Octobre comme la Journée Internationale pour la Réduction des Risques de Catastrophe. Cette initiative louable vise à promouvoir, à l'échelle mondiale, une culture de prévention et de gestion des risques. Dans un monde en proie à une recrudescence des crises et des catastrophes, dont les impacts destructeurs compromettent les efforts de développement, cette célébration offre une opportunité de mobiliser tous les acteurs—qu'ils soient du secteur public, privé ou de la société civile—afin de renforcer la sensibilisation sur ce sujet essentiel.

Pour renforcer la résilience du Togo face aux multiples risques et menaces, le Gouvernement a inscrit la réduction des risques des catastrophes parmi ses priorités nationales. Cet engagement est clairement affirmé dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025, notamment à travers

l'axe 3, ambition 10 : « Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays ».

Mesdames et Messieurs,

En cette journée de célébration, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à l'ensemble des acteurs pour leurs efforts visant à réduire la vulnérabilité de notre pays face aux effets dévastateurs des catastrophes.

Je profite de cette occasion pour rendre un hommage appuyé à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, ainsi qu'au Gouvernement, pour la détermination constante à renforcer la résilience nationale.

Le thème retenu cette année, « Donner à la prochaine génération les moyens d'un avenir résilient », invite les nations à faire du secteur éducatif un levier central pour la

réduction des risques, en responsabilisant les générations futures à travers l'élaboration de programmes scolaires dédiés. Il est impératif que nos institutions s'alignent sur le principe d'une participation inclusive, en offrant une place centrale à la jeunesse. Le milieu éducatif constitue un cadre privilégié pour inculquer dès le plus jeune âge la culture de la prévention des risques.

Dans cette optique, le Gouvernement s'est résolument engagé à fournir une éducation de qualité à sa jeunesse en intégrant la thématique de la réduction des risques de catastrophes. Depuis 2012, un processus d'intégration de ces concepts dans les curricula du préscolaire, primaire et secondaire a été mis en place, aboutissant à l'élaboration de guides spécifiques en 2016 et à la formation des enseignants. Ces efforts visent à doter les jeunes apprenants de compétences pour anticiper les risques et réagir adéquatement en situation d'urgence, tout en favorisant un sens de responsabilité partagée.

Par ailleurs, l'Agence Nationale de la Protection Civile a initié, depuis 2020, l'élaboration de plans d'évacuation pour certaines infrastructures socio-collectives, notamment des établissements scolaires, afin d'assurer la sécurité des occupants en cas de sinistre. En complément, la création de clubs de jeunes dans les écoles et le développement d'outils de communication adaptés sont également prévus à moyen terme.

Chers concitoyens,

La célébration de cette Journée Internationale pour la Réduction des Risques de Catastrophe est une occasion de renforcer la synergie d'actions entre le Gouvernement, le secteur privé, la société civile et nos partenaires techniques et financiers.

Avant de clore, je tiens à réitérer mes remerciements à l'ensemble de nos partenaires pour leur précieux soutien dans cette lutte contre les catastrophes.

Cette lutte, si cruciale qu'exigeante, doit intégrer une dimension intergénérationnelle, en responsabilisant et en éduquant les jeunes sur la réduction des risques de catastrophes.

Sur ce, je souhaite à tous nos concitoyens une très bonne célébration de la Journée Internationale de la Réduction des Risques de Catastrophe.